



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Industrie

Question écrite n° 66798

Texte de la question

M Alain Cousin attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et du développement rural sur la situation difficile que connaît actuellement l'ACTIA, association de coordination technique pour l'industrie agroalimentaire, situation qui met en peril les activites de recherche des vingt-cinq centres techniques qu'elle regroupe. Aujourd'hui, du fait de la reduction des credits de paiement fixee par la loi de finances pour 1992 et la baisse de 8 p 100 qui a ete imposee en cours d'annee, l'ACTIA se trouve dans une impasse qui menace directement les centres techniques de l'agroalimentaire. En effet, et alors que les besoins sont estimes a 12,8 MF en credits de paiement pour l'annee 1992, ce qui permettrait de couvrir les autorisations de programmes de 1988, 1989, 1990 et 1991, il semble que l'ACTIA n'ait obtenu que 6,5 MF repartis comme suit : 5,163 MF pour 1992 et 1,371 MF au titre d'un report de 1991. Le probleme budgetaire qui est pose a l'ACTIA depasse largement le cadre de cette association puisqu'au bout du compte, c'est l'avenir meme et la capacite d'innovation des PME-PMI de l'agroalimentaire qui sont en jeu, etant entendu que toute diminution de moyens de recherche mis a la disposition des centres techniques altere egalement la competence de ceux-ci et leur competitivite a moyen terme. Pour empecher que l'ACTIA se trouve en definitive en cessation de paiements de travaux de recherche programmes et engages, il lui demande quelle initiative il entend prendre et quelle solution concrete il preconise.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministere de l'agriculture et du developpement rural a, depuis la creation de l'ACTIA en 1983, soutenu ses actions en prenant en charge 55 p 100 du cout des programmes de recherche communs a plusieurs centres ainsi qu'une part des remunerations des ingenieurs charges de leur suivi. Le ministere met egalement a la disposition de l'ACTIA un directeur. Le budget consacre a l'ACTIA, en investissement et en fonctionnement, s'est stabilise autour de 8,5 millions de francs. Le ministere de l'agriculture et du developpement rural attache un grand interet aux travaux realises par les centres regroupes au sein de l'ACTIA, et tout particulierement a leur regroupement autour de projets federateurs, tels que la mise au point de methodes d'analyse. Les actions menees depuis l'an passe dans ce domaine pourraient, si elles sont poursuivies et amplifiees, pallier la dispersion actuelle en matiere d'appui technique aux entreprises. C'est pourquoi les pouvoirs publics continueront a soutenir l'ACTIA, des lors que son role s'elargira. Le financement de la ligne budgetaire 61-21 article 80, consacree au financement des programmes de recherche de l'ACTIA, a souffert en 1992 de quelques difficultes du fait d'une baisse des credits de paiements. J'ai le plaisir de vous faire savoir que, par le report de credits inutilises en 1991 et un redeploiement budgetaire exceptionnel, plus de 6 millions de francs de credits de paiement ont ete transferees en fin d'annee sur cette ligne budgetaire. Cette somme a permis de payer toutes les echeances de paiement de 1992. L'annee 1993 debute ainsi sur des bases saines. Il est cependant vraisemblable qu'a l'avenir, le fonctionnement de l'ACTIA devra etre revu dans le sens d'une plus grande implication des centres techniques et de l'industrie alimentaire. Celle-ci devrait etre possible grace a la preuve qu'a fournie l'ACTIA de son utilite depuis sa creation et son activite federative nouvelle en matiere d'analyse.

Données clés

Auteur : [M. Cousin Alain](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66798

Rubrique : Agro-alimentaire

Ministère interrogé : agriculture et développement rural

Ministère attributaire : agriculture et développement rural

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1993, page 337